

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF673

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 79

Supprimer les alinéas 103 et 104.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'apparaît pas opportun de prévoir une garantie supplémentaire de DSR pour les communes nouvelles, à plus forte raison sans qu'une date d'expiration du dispositif soit précisée.